

Sujet type d'examen 8

Dossier 1

1. Analysez l'évolution du taux de chômage en France depuis 2008 à partir du document 1.

Document utilisé : Pour répondre à cette question, nous utiliserons le document 1 (Taux de chômage au sens du BIT – Ensemble – France hors Mayotte).

Définitions des termes clés :

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs (population active inoccupée) et la population active totale. Il mesure la part de la population active qui recherche un emploi sans en trouver. Selon le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler, sans emploi, disponible pour travailler et recherchant activement un emploi.

Une **rupture conjoncturelle** désigne un changement brutal et significatif dans l'évolution d'une variable économique, généralement provoqué par un choc économique majeur (crise financière, crise sanitaire, choc pétrolier, etc.).

Constat : quatre phases depuis 2008

Depuis 2008, l'évolution du taux de chômage en France peut être décomposée en plusieurs phases marquées par des ruptures conjoncturelles majeures.

Première rupture : la crise financière de 2008-2009. Avant la crise des subprimes, le taux de chômage s'établissait autour de 7,5 % en 2008. La crise financière mondiale provoque une forte hausse du chômage qui atteint progressivement 10 % en 2013. Cette période correspond à une récession économique brutale, avec un effondrement de l'activité, une chute de l'investissement et des destructions massives d'emplois, notamment dans l'industrie et la construction.

Deuxième phase : la reprise progressive (2015-2019). À partir de 2015, le taux de chômage amorce une décrue régulière. Il passe de 10,5 % en 2015 à environ 8,5 % en 2019, bénéficiant d'une reprise économique graduelle dans la zone euro, de politiques de l'emploi (crédit d'impôt compétitivité emploi - CICE) et d'une amélioration de la conjoncture mondiale.

Troisième rupture : la crise sanitaire de 2020. La pandémie de Covid-19 provoque un choc économique d'une ampleur inédite avec un arrêt brutal de l'activité. Cependant, contrairement à 2008, le chômage n'explose pas grâce aux dispositifs massifs de chômage partiel mis en place par l'État. Le taux de chômage reste relativement stable autour de 8 % en 2020, masquant toutefois une forte dégradation du marché du travail (sous-emploi, découragés).

Quatrième phase : reprise post-Covid et tensions inflationnistes (2021-2025). Après la crise sanitaire, le taux de chômage diminue fortement pour atteindre environ 7,1 % en 2022, son plus bas niveau depuis 2008. Cependant, à partir de 2022-2023, le retour de l'inflation et le resserrement monétaire de la BCE freinent cette dynamique. Le chômage se stabilise autour de 7,4 % en 2024, reflétant un ralentissement de l'activité économique lié à la hausse des taux d'intérêt et aux tensions géopolitiques.

Analyse : le rôle des chocs de demande et des politiques publiques

Ces ruptures conjoncturelles s'expliquent par des chocs économiques majeurs qui affectent la demande globale et, par conséquent, l'emploi.

La forte hausse du chômage après 2008 illustre l'analyse keynésienne selon laquelle une insuffisance de la demande effective entraîne une baisse de la production et donc du chômage involontaire. Comme l'a montré John Maynard Keynes, en période de crise, les entreprises réduisent leur activité car elles anticipent une faible demande, ce qui génère du chômage même si les salaires sont flexibles.

La stabilité relative du chômage en 2020 malgré l'effondrement de l'activité s'explique par l'intervention massive de l'État à travers le dispositif de chômage partiel (activité partielle). Ce mécanisme a permis de maintenir le lien entre salariés et entreprises, évitant ainsi des destructions massives d'emplois. Cette politique s'inscrit dans une logique keynésienne de soutien à la demande et de préservation du tissu productif.

Enfin, la baisse du chômage entre 2021 et 2022 s'explique par la reprise économique post-Covid, soutenue par des politiques budgétaires expansionnistes et une demande mondiale dynamique. Cependant, le ralentissement observé à partir de 2023 traduit les effets restrictifs du resserrement monétaire de la BCE, qui freine l'investissement et la consommation en augmentant le coût du crédit.

Ainsi, l'évolution du chômage depuis 2008 reflète la succession de chocs conjoncturels et illustre le rôle déterminant des politiques économiques publiques dans la régulation du marché du travail.

2. Expliquez l'évolution récente la politique monétaire de la Banque centrale européenne entre la crise sanitaire et la période de forte inflation.

Pour répondre à cette question, nous utiliserons les documents 2 et 4.

La **politique monétaire** désigne l'ensemble des actions menées par une banque centrale pour réguler la masse monétaire, les taux d'intérêt et le crédit afin d'atteindre ses objectifs macroéconomiques. La Banque Centrale Européenne (BCE) a pour mandat principal de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro, avec un objectif d'inflation proche de 2 % à moyen terme.

L'inflation correspond à une hausse généralisée et durable du niveau général des prix. Elle réduit le pouvoir d'achat de la monnaie et peut avoir des effets négatifs sur l'économie si elle devient excessive.

Constat

L'évolution de la politique monétaire de la BCE entre la crise sanitaire et la période de forte inflation se divise en deux phases distinctes.

Première phase : politique monétaire ultra-expansionniste pendant la crise sanitaire (2020-2021). Face au choc économique provoqué par la pandémie de Covid-19, la BCE adopte en mars 2020 le Programme d'Achats d'Urgence face à la Pandémie (PEPP), initialement doté de 750 milliards d'euros puis porté à 1 850 milliards d'euros. Ce programme consiste à acheter massivement des obligations publiques et privées pour maintenir des conditions de financement favorables et éviter une crise financière.

CORRIGÉ

Parallèlement, les taux directeurs sont maintenus à des niveaux historiquement bas : le taux de refinancement reste à 0 % et le taux de dépôt demeure en territoire négatif (-0,5 %). La BCE renforce également les opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO), offrant aux banques des conditions de financement très avantageuses pour qu'elles continuent de prêter à l'économie réelle.

Deuxième phase : resserrement monétaire face à l'inflation (2022-2023). À partir de 2021, l'inflation accélère fortement dans la zone euro en raison de la reprise économique mondiale, des désorganisations des chaînes d'approvisionnement et surtout de la flambée des prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine. Selon Eurostat, l'inflation atteint un pic de 10,6 % en octobre 2022.

Face à cette situation, la BCE change radicalement d'orientation. En juillet 2022, elle amorce un cycle rapide de hausse des taux directeurs. Le taux de dépôt, négatif jusqu'alors, redevient positif et atteint des niveaux inobservés depuis plus d'une décennie en 2023. L'objectif est de ramener l'inflation vers la cible de 2 % en refroidissant la demande.

Analyse

Ces deux phases illustrent l'utilisation de la politique monétaire comme instrument de stabilisation conjoncturelle, mais avec des objectifs opposés.

Pendant la crise sanitaire, la politique monétaire expansionniste visait à éviter un effondrement de l'activité économique et une crise financière. En injectant massivement des liquidités et en maintenant des taux bas, la BCE cherchait à soutenir le crédit, préserver l'investissement et éviter une spirale déflationniste. Cette politique s'inscrit dans une logique keynésienne où la banque centrale soutient la demande globale en période de récession. Les achats d'actifs (quantitative easing) permettent également de réduire les taux d'intérêt à long terme, facilitant l'emprunt pour les États et les entreprises.

Pendant la période inflationniste, la BCE a adopté une politique monétaire restrictive pour combattre la hausse des prix. En augmentant ses taux directeurs, elle renchérit le coût du crédit, ce qui freine la consommation et l'investissement. Cette politique s'inspire de l'approche monétariste développée par Milton Friedman, selon laquelle l'inflation est toujours un phénomène monétaire qui nécessite un resserrement de la politique monétaire. La hausse des taux d'intérêt réduit la masse monétaire en circulation et modère la demande globale, ce qui permet de faire baisser progressivement l'inflation.

Effets économiques attendus :

La politique expansionniste de 2020-2021 a permis d'éviter une récession encore plus profonde et de maintenir le financement de l'économie. Sans cette intervention, les taux d'intérêt auraient explosé et de nombreuses entreprises auraient fait faillite.

En revanche, le resserrement monétaire à partir de 2022 produit des effets restrictifs sur l'économie : hausse du coût des crédits immobiliers et des prêts aux entreprises, ralentissement de l'investissement productif, freinage du marché immobilier et ralentissement de la croissance économique. Ces effets sont nécessaires pour ramener l'inflation sous contrôle, mais ils comportent le risque de provoquer une récession si le resserrement est trop brutal.

Ainsi, la politique monétaire de la BCE illustre le dilemme entre soutien à l'activité économique et lutte contre l'inflation, nécessitant des ajustements permanents en fonction de la conjoncture.

3. Justifiez les politiques budgétaires mises en œuvre et ses conséquences depuis la crise sanitaire.

Documents utilisés : Pour répondre à cette question, nous utiliserons les documents 3 et 5.

La **politique budgétaire** désigne l'ensemble des décisions prises par l'État concernant ses dépenses publiques et ses recettes fiscales. Elle constitue un instrument de régulation économique permettant de soutenir l'activité en période de crise.

La **soutenabilité des finances publiques** fait référence à la capacité d'un État à maintenir durablement son niveau d'endettement sans compromettre sa solvabilité future.

Constat

Depuis la crise sanitaire, l'État français a mis en œuvre des politiques budgétaires massives. En 2020, le gouvernement adopte un plan de relance avec chômage partiel, fonds de solidarité pour les entreprises et aides aux secteurs touchés (restauration, culture, tourisme). Face à l'inflation (2021-2023), l'État instaure le bouclier tarifaire pour limiter la hausse des prix de l'énergie, ainsi que des aides directes (indemnité carburant, remise à la pompe).

Ces mesures ont eu un coût budgétaire considérable. La dette publique française atteint 117,4 % du PIB fin 2025, contre 97,9 % en 2019.

Analyse

Ces politiques ont été efficaces pour stabiliser l'économie. En soutenant la demande globale, elles ont évité une récession plus profonde et préservé l'emploi. Cette approche s'inscrit dans la logique keynésienne : en période de crise, l'État compense la défaillance de la demande privée par des dépenses publiques.

Le multiplicateur keynésien explique cette efficacité : 1 euro dépensé entraîne une augmentation plus que proportionnelle du PIB grâce aux effets induits sur la consommation et l'investissement.

Cependant, avec une dette dépassant 117 % du PIB, la France se situe largement au-dessus du critère de Maastricht fixé à 60 %. Cette situation soulève plusieurs risques. D'une part, la hausse des taux d'intérêt augmente le coût du remboursement de la dette et réduit les marges de manœuvre budgétaires de l'État. D'autre part, un endettement élevé peut provoquer un effet d'éviction en freinant l'investissement privé si les taux d'intérêt augmentent. Enfin, la soutenabilité de la dette implique à long terme des ajustements, pouvant passer par une réduction des dépenses publiques, une hausse des prélèvements obligatoires ou un retour plus fort de la croissance économique.

Ainsi, si ces politiques ont été efficaces à court terme, elles posent un défi de soutenabilité qui nécessite un équilibre entre soutien à l'économie et maîtrise de la dette.

Dossier 2

La sauvegarde de la souveraineté économique est-elle compatible avec la poursuite de l'intégration du commerce mondial ?

Il est attendu en réponse à cette question une argumentation structurée s'appuyant sur le contexte, vos compétences et sur vos connaissances (théoriques et factuelles).

Introduction

Depuis la crise sanitaire de 2020 et le retour des conflits géopolitiques majeurs, le concept de « souveraineté économique » s'est imposé au cœur des débats publics, remettant en cause la linéarité d'une mondialisation que l'on croyait irréversible.

Après des décennies de baisse généralisée des barrières tarifaires et non tarifaires sous l'égide de l'OMC, l'économie mondiale s'est structurée autour de chaînes de valeur globales (CVG) fragmentées et ultra-interdépendantes. Cependant, la multiplication des chocs d'approvisionnement (**ou** des crises sanitaires, financières, économiques) et les tensions géopolitiques entre grandes puissances (États-Unis, Chine, Union européenne) poussent aujourd'hui les États à repenser leur dépendance stratégique vis-à-vis de l'extérieur.

On parle de *souveraineté économique* pour désigner la capacité d'un État ou d'une union d'États à préserver son autonomie de décision politique et sa sécurité d'approvisionnement dans les secteurs jugés vitaux (énergie, santé, alimentation, technologies), sans subir de pressions ou de ruptures subies de la part d'acteurs tiers. Dans le cadre du commerce mondial, la notion d'intégration correspond à l'augmentation des flux (biens et services, informations, technologies et capitaux) issus du libre-échange et d'une volonté de division internationale du travail (DIT) (**ou** DIPP : division internationale du processus productif).

On peut alors se demander dans quelle mesure la volonté des États de sécuriser leur autonomie stratégique nationale peut se conjuguer avec la dynamique globale d'ouverture et d'interdépendance des marchés ?

Pour répondre à cette question, nous verrons dans un premier temps que la poursuite de l'intégration commerciale globale fragilise la souveraineté économique et engendre des vulnérabilités majeures (I). Puis, nous analyserons - dans une deuxième partie - que ces deux impératifs peuvent s'envisager dans le cadre d'une souveraineté repensée en s'appuyant sur une nouvelle organisation concertée des échanges internationaux (II).

Proposition de plan

I. L'intégration commerciale globale rend vulnérable la souveraineté nationale

A. Augmente les difficultés face aux crises...

L'intégration du commerce mondial pousse les nations à se spécialiser selon leurs avantages comparatifs (théories de Ricardo ou d'Heckscher-Ohlin-Samuelson). Cette logique de marché a conduit à une désindustrialisation marquée de nombreuses économies occidentales au profit de pays émergents. La volonté de fragmenter les chaînes de valeur (on parle de CVM : Chaîne de Valeur Mondiale) en externalisant la production de biens intermédiaires ou de produits finis essentiels (médicaments, semi-conducteurs) a entraîné pour les États (des pays

CORRIGÉ

occidentaux / des PDEM notamment) la perte de la maîtrise de leurs approvisionnements. Une menace de dépendance apparaît quand un pays tiers peut utiliser l'arme commerciale ou technologique comme un outil de pression géopolitique (médicaments en Europe lors de la crise sanitaire, gaz et énergie lors des crises géopolitiques (Ukraine/Iran).

B. ...Et impose une réflexion sur l'organisation de la production mondiale face aux chocs exogènes

L'organisation de la production mondiale en flux tendus (« juste-à-temps ») optimise les coûts mais ne peut faire face (convenablement) à des événements exogènes (pandémies, blocages de voies maritimes comme le canal de Suez, conflits régionaux). Ces derniers mettent instantanément en péril l'activité économique interne d'un pays ou d'une région économique. L'incapacité d'un Etat à garantir la continuité de sa production industrielle ou la satisfaction des besoins fondamentaux de sa population démontre que l'hyper-mondialisation érode directement l'autonomie et la souveraineté économique nationale. Les choix de fragmentation sur les différents continents associé à la confiance dans les transports afin de garantir l'optimisation de la chaîne de valeur sont remis en question. Une nouvelle manière de penser la mondialisation s'avère nécessaire désormais.

II. Vers une conciliation possible : la redéfinition de la souveraineté au sein d'un commerce mondial réorganisé

A. Rendre le « commerce plus sûr » (friend-shoring et near-shoring)...

Sauvegarder sa souveraineté ne signifie pas un retour à l'autarcie ou à la mise en œuvre de politiques protectionnistes (qui pourraient alors faire l'objet de rétorsions de la part des parties prenantes aux échanges), économiquement sous-optimales. La compatibilité réside dans une intégration commerciale sélective de la part des Etats (et des FMN) dans le choix d'optimisation de leur chaîne de valeur, tout en garantissant une sécurité (une réponse / des alternatives) en cas de crises. Ne plus dépendre d'un territoire, d'un fournisseur ou d'un mode de transport apparaît essentiel désormais. Ainsi, les États encouragent désormais le *near-shoring* (rapprochement géographique des fournisseurs) ou le *friend-shoring* (commerce avec des pays alliés partageant les mêmes valeurs politiques). Le commerce mondial se fragmente en blocs régionaux ou de confiance, ce qui permet de maintenir les gains de l'échange tout en atténuant les risques de chantage géopolitique. La mondialisation se repense par une remise en cause du multilatéralisme (principe de l'OMC) vers différents bilatéralismes et/ou des accords régionaux qui se veulent plus coopératifs et adaptés à un monde en perpétuel mutation.

B. ... Grâce à une intégration commerciale mondiale repensée et concertée

La souveraineté économique moderne s'articule autour de politiques publiques de soutien à l'innovation et à la production locale (comme l'Inflation Reduction Act américain ou le Chips Act européen). Ces interventions ne rompent pas les liens commerciaux mais visent à rééquilibrer les rapports de force. L'Allemagne s'appuie sur de nombreux pays de l'Europe Centrale et Orientale afin de garantir ses approvisionnements industriels. De même, les facilités d'accès du Maroc vers le continent européen à l'aide du détroit de Gibraltar entraîne une recrudescence de son commerce avec l'Espagne et la France notamment.

CORRIGÉ

De plus, la souveraineté peut se concevoir de manière partagée (à l'échelle de l'Union européenne, par exemple) pour peser dans les instances multilatérales et imposer des règles de réciprocité commerciale (bilatéralisme). L'exemple de l'Union Européenne qui cherche, à la fois, à dynamiser son commerce intra-zone tout en négociant avec des territoires qui apparaissent "sûrs" ou "amis" émane de ces nouvelles pratiques. Ainsi, elle met en œuvre (ou passe) des accords pour la sauvegarde de la souveraineté économique notamment alimentaire (Mercosur) même si ces accords cristallisent à ce jour les intérêts parfois divergents des Etats membres (2025) ou encore avec le Canada dans le cadre du CETA depuis 2017. Les accords bilatéraux négociés semblent préserver les intérêts stratégiques majeurs des Etats concernés. A minima cela induit un mouvement de bascule de l'intégration du commerce mondial qui se doit de prendre conscience de ses limites face aux chocs et/ou aux dominations de certains territoires en termes de ressources, de technologies ou tout simplement de dominations dans les échanges.

Pour conclure, la poursuite d'une intégration commerciale non concertée est fondamentalement incompatible avec la sauvegarde de la souveraineté économique, car elle privilégie l'optimisation des coûts et la compétition à travers les gains de compétitivité au détriment de la sécurité. Pour autant, il est possible de voir converger ces notions au sein d'une mondialisation repensée avec des partenariats entre des territoires (nations) proches et/ou amis. La souveraineté contemporaine ne reposera pas sur l'isolement (ou sur le protectionnisme), mais à travers un commerce international redéployé, plus régionalisé, plus protecteur des intérêts stratégiques et fondé sur la sécurité (ou sur la résilience) des approvisionnements.